



AVIS

Avis sur le compte administratif 2025

JUIN 2026





AVIS

Compte administratif 2025

Assemblée plénière du 22 juin 2026

Rapporteur : Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

Résultats des votes :

155 votants

148 ont voté POUR

0 a voté CONTRE

7 se sont abstenus

Numéro de l'avis : 2026-04

Sommaire

1	Etat des lieux du budget 2025 de la Région	5
1.1	Les grandes masses budgétaires	5
1.2	Les recettes encaissées en 2025	7
	Les recettes de fonctionnement.....	7
	Les recettes d'investissement.....	8
	Les emprunts mobilisés	8
	Les fonds Feader	8
1.3.	Les dépenses engagées en 2025	8
	Les dépenses de fonctionnement	9
	Les dépenses d'investissement.....	10
	Les dépenses d'investissement hors FEADER et hors dette.....	11
	Les emprunts et dettes assimilées.....	11
2	Les retraitements à opérer sur le CA 2025	12
2.1	La loi de finances 2025 et ses impacts.....	12
2.2	Les effets de périmètre et les retraitements de données	12
2.3	L'analyse du CESER.....	13
	Les recettes de fonctionnement.....	13
	Les recettes d'investissement.....	14
	Les dépenses de fonctionnement	15
	Les dépenses d'investissement.....	16
2.4	Le calcul de l'épargne et du taux d'épargne.....	16
3	Les observations du CESER.....	17
3.1	Remerciements.....	17
3.2	Solidité des finances de la Région	17
3.3	Des évolutions qui impactent l'économie régionale	18
	Impact sur le fonctionnement de la société civile	18
	Evolution du rôle de la Collectivité	18
3.4	La Région et le redressement des finances publiques	19
	Conclusion.....	20
	Annexes	21

Contributeurs.....	24
Remerciements.....	26
Déclarations des groupes.....	27
Résultats des votes individuels	37

1 Etat des lieux du budget 2025 de la Région

1.1 Les grandes masses budgétaires

Un compte administratif s'équilibre par le calcul :

- En recettes, du volume de crédits réalisés l'année N cumulé avec le solde de clôture reporté de l'année N-1 ;
- En dépenses, du volume de crédits réalisés l'année N cumulé avec l'excédent reporté en N+1 mais inscrit l'année N.

Ainsi, le volume cumulé des recettes 2025 et de la reprise du résultat 2024 ($4\,940\text{ M€} + 4,2\text{ M€} = 4\,944,2\text{ M€}$) est équilibré aux arrondis près à celui des dépenses et du résultat 2025 ($4\,928\text{ M€} + 16,2\text{ M€} = 4\,944,2\text{ M€}$).

Le FEADER est inscrit par obligation légale dans le budget en recettes et dépenses. Les montants FEADER ont été réalisés à hauteur de 120 M€ en 2025, contre 139 M€ en 2024, soit une baisse de 19 M€. Ce fonds, géré partiellement par la Région (avec l'Etat en charge notamment des mesures agroenvironnementales) est à retrancher si on veut procéder à des comparaisons compréhensibles d'un exercice à l'autre.

Ainsi, hors FEADER, les recettes totales ont fait un bond relatif à savoir + 601 M€, soit +14,3%), les dépenses totales ont suivi à 2 points près : + 549,2 M€, soit + 12,9%

On retrouve dans le tableau 1 ci-dessous l'évolution du budget 2023-2025. On trouvera en annexe l'évolution des chiffres de 2015 à 2022

Tableau 1 : Evolution du budget réalisé de 2023 à 2025

En M€ (aux arrondis près)	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024	Réalisé CA 2025	Evolutions CA 2024/CA 2025	
<u>Recettes</u>					
Fonctionnement	3415	3 487	3 880	394	11,3%
Investissement hors emprunt	519	412	720	308	74,8%
Emprunts mobilisés	239	320	220	- 100	-31,4%
Recettes hors FEADER	4173	4 219	4 820	601	14,3%
FEADER	390	139	120	- 19	-0,14
Total recettes	4563	4 358	4 940	582	13,35%
<u>Dépenses</u>					
Fonctionnement	2549	2 585	2 996,3	411	15,9%
<i>(fonctionnement périmètre constant)</i>	2534				
Investissement hors dette	1 745,00	1 493	1 703,0	210,00	14,1%
<i>(investissement (hors FEADER et dette)</i>	1355	1 354	1 583	229	
<i>(FEADER)</i>	390	139	120	- 19	
Remboursement capital dette	239	322	228,7	- 93	-29,0%
Total dépenses	4533	4 400	4 928	528	12,0%
<i>(total dépenses hors FEADER)</i>	4143	4259	4 808	549,2	12,9%
Solde de clôture reporté	44,1	4,2	16,2		

Elaboration CESER avec le concours de la Direction des Finances

Les évolutions de 2024 à 2025 font ressortir :

- Des recettes qui n'ont jamais été aussi hautes. 4 940 M€ en 2025 contre 2 986 M€ en 2015. On relève notamment une hausse des recettes de 13,35 % en 2025, contre -4,5 % en 2024 (Chiffres FEADER compris). Cette hausse des recettes entre 2024 à 2025 interroge et s'explique par des changements de périmètre.
- Des dépenses qui ont suivi la tendance. 4 928 M€ en 2025 (FEADER compris) ; On note également une hausse des dépenses de 12,0 % cette année, contre -2,9 % l'année précédente. Cette hausse des dépenses entre 2024 à 2025 doit être analysée en lien avec les changements de périmètre.
- Les recettes et dépenses FEADER sont équilibrées, et ne changent pas l'évolution des recettes et des dépenses de la Région. 120 M€ de FEADER ont transité par les comptes de la Région.
- La Région diminue ses emprunts mobilisés (-31,4 %) et relance ses investissements (+74,18 %) sans avoir recours à de nouvelles augmentations de dette. On note un investissement le plus haut en 10 ans (1 703 M€). La Région a injecté 308 M€ de plus qu'en 2024. L'analyse des investissements par chapitre apportera une explication.

Le compte administratif fait l'objet désormais d'une nouvelle présentation comptable passant de la nomenclature M71 à la nomenclature M57.

Il diffère encore du compte de gestion du payeur pour les exercices 2024 et 2025. Le vote en 2027 de la délibération sur un compte financier unique (CFU) de l'ordonnateur et du payeur pour l'exercice 2026, remplacera ainsi le compte administratif et le compte de gestion.

La Région viendra ainsi appliquer la loi de finances 2024 et l'ordonnance parue le 13 juin 2025 au Journal Officiel.

1.2 Les recettes encaissées en 2025

Réparties en recettes de fonctionnement (3880 M€ en 2025) et en recettes d'investissement (720 M en 2025), elles sont de 4940 M€ pour 2025. L'évolution par rapport à 2024 est de + 582 M€, soit + 13,35 %. Une telle hausse des recettes traduit un changement de périmètre.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2024 étaient de 3 487 M€. Elles représentent 3 880 M€ en 2025. L'évolution est de + 394 M€ (+11,3 %).

Les recettes d'investissement

L'investissement hors emprunt en 2024 était de 412 M€. Il est de 720 M€ en 2025. L'évolution est de + 308 M€, soit 74,8 %. La hausse est significative.

Les emprunts mobilisés

Les emprunts mobilisés en 2024 étaient de 320 M€. Ils sont de 220 M€ en 2025. L'évolution est de - 100 M€, soit - 31,4 %. La baisse est significative.

Les fonds Feader

Les versements de fonds européens continuent à se réduire. On note une baisse progressive, à savoir 139 M€ en 2024, puis 120 M€ en 2025.

Pour conclure sur les recettes de la Région 2025, on peut relever

- Une forte hausse des recettes totales (+13,35 %)
- Une hausse des ressources de fonctionnement (+ 11,3 %)
- Une très forte hausse des ressources d'investissement sans recours à l'emprunt (+ 74,8 %)
- Une réduction des emprunts mobilisés (- 31,4 %)

Tout ceci doit être examiné au regard des changements de périmètre. La partie 2 de l'avis traitera en détail les changements de périmètre et les retraitements de données que cela induit.

1.3. Les dépenses engagées en 2025

Les dépenses se structurent autour de trois catégories :

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité (personnel, subventions, maintenance, services fournis à la population). Elles assurent la continuité des politiques régionales.

Les dépenses d'investissement concernent les opérations qui visent à développer ou améliorer le patrimoine régional (infrastructures, équipements, aménagements). Elles contribuent au développement et à l'attractivité du territoire.

Le remboursement du capital de la dette représente le remboursement des emprunts contractés antérieurement. Il signale le niveau d'endettement de la collectivité.

L'analyse de ces trois catégories permet d'apprécier la politique budgétaire de la Région ainsi que la gestion de ses finances.

Les dépenses 2025 sont de 4 928 M€. Elles sont en hausse de 528 M€ par rapport à 2024, soit +12,0 %. Elles sont impactées par les **changements de périmètre**.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 996,3 M€ en 2025, contre 2 585 M€ en 2024. L'augmentation est de + 411 M€, soit +15,9 %.

Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2023 à 2025

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2023	2024	2025	Evolution	
				2024-2025	
				En M€	En %
940 Impositions directes	2,9	3,3	38,2	34,9	
943 Opérations financières	54,5	83,8	77,3	-6,5	-7,8
944 Frais fonctionnement groupes d'élus	1,6	1,81	1,87	0,1	
930 Services généraux	159,5	166,8	173,2	6,4	3,9
932 (932 Enseignement et 931 Formation Pro et Apprentissage fusionnés)	759,7	797,1	788,9	-8,2	-1,0
933 Culture, vie sociale, jeunesse, sport, loisirs	62,7	67,1	67,8	0,8	
934 Santé et action sociale	3	3,2	4,5	1,3	41,2
935 Aménagement des territoires et Habitat	11	12,5	15,3	2,7	
930-5 Gestion des fonds européens	61,6	72,4	49,8	-22,5	-31,1
937 Environnement	28,6	28,9	18,5	-10,4	
938 Transports	1285,5	1250,1	1651,8	401,8	32,1
936 Action économique	88	83,7	81,3	-2,4	
941 Trop perçu TICPE Grenelle	12,2	12,0	0,0	-11,9512	-100,0
Total CF (hors provisions *)	2530,8	2582,7	2968,6	385,9	14,94
<i>Total CF hors fonds européens et effets de périmètre</i>	2534				

Elaboration par le CESER avec le Concours de la Direction des Finances

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette sont de 1 703 M€ en 2025, contre 1 493 M€ en 2024. L'augmentation est de 210 M€, soit +14,1 %. Pour rappel, la variation 2023 à 2024 était de -14,4 % en 2024.

Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2023 à 2025

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	
				En M€	En %
900 Services généraux	19,5	23,4	14,44	-9,0	-38,35
902 (902 Enseignement et 901 Formation professionnelle et apprentissage fusionnés)	380,6	356,3	368,61	12,3	3,46
903 Culture, vie sociale, jeunesse, sport, loisirs	75,5	67,9	69,91	2,0	2,92
904 Santé et action sociale	15,9	20,0	19,66	-0,3	-1,69
905 Aménagement des territoires et Habitat	122,1	178,7	204,53	25,9	14,48
900-5 Gestion des fonds européens	555,5	316,0	232,10	-83,9	-26,55
907 Environnement	26,3	29,1	26,44	-2,7	-9,14
908 Transports	346	313,1	555,63	242,5	77,45
906 Action économique	205,4	188,2	220,98	32,8	17,44
Total CP	1744	1492,7	1712,3	219,6	14,71
Total CP hors FEADER	1355				

Elaboration par le CESER avec le Concours de la Direction des Finances

Les dépenses d'investissement hors FEADER et hors dette

Les dépenses d'investissement hors FEADER et hors dette sont un indicateur pour apprécier l'effort d'investissement propre à une Région, indépendamment du FEADER et de l'endettement.

En 2024, ces dépenses s'élevaient à 1 354 M€. En 2025, elles sont de l'ordre de 1 583 M€, soit une hausse de 229 M€.

Les emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées sont de 322 M€ en 2024 pour 228,7 M€ en 2025. Ils diminuent de 93 M€, soit -29,0 %.

2 Les retraitements à opérer sur le CA 2025

2.1 La loi de finances 2025 et ses impacts

La loi de finances 2025 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte sur les finances publiques, marqué par la nécessité pour l'État de réduire son déficit. Dans ce cadre, elle demande un effort significatif aux collectivités territoriales, et en particulier aux Régions.

La loi de finances se traduit par plusieurs mesures ayant un impact direct sur les ressources régionales :

- Réduction de la dynamique des recettes fiscales, notamment liées à la TVA ;
- Création de nouveaux mécanismes de contribution, tels que le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes) ;
- Suppression ou diminution de certaines compensations financières, comme la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ;
- Hausse de certaines charges obligatoires supportées par les collectivités.

2.2 Les effets de périmètre et les retraitements de données

À la lecture de l'évolution du budget entre 2024 et 2025, des augmentations significatives sont constatées tant sur les recettes que sur les dépenses, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement. Toutefois, ces évolutions sont en grande partie imputables à des effets de périmètre.

Les services financiers de la Région identifient ces éléments et ont procédé aux retraitements nécessaires, afin de permettre une analyse pertinente de l'évolution des recettes et des dépenses à périmètre constant.

Tableau 4 : Retraitement des données

Retraitements recettes de Fonctionnement			Retraitements dépenses de Fonctionnement		
	en M€			en M€	
	2024	2025		2024	2025
Recettes	3 487	3 880	Dépenses	2 585	2 996
TICPE Grenelle		-83,5	DILICO		-34,9
Routes nationales		-31,2	Fonds européens	-58	-49,8
Recettes TER		-362	Provisions	-2	-27,7
Fonds européens	-102	-41,4	Recettes TER		-362
Recettes retraitées	3 384	3 362	Routes nationales		-5,6
		-22	Dépenses retraitées	2 525	2 516
		-0,63%			-9
					-0,35%

Elaboration Direction des Finances

« Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 880 M€ en 2025 contre 3 487 M€ soit une progression de 11,3%. Là encore d'importants effets de périmètre perturbent la lecture de l'évolution réelles des recettes de fonctionnement.

Aussi convient-il de procéder aux retraitements suivants :

- La reprise en directe des recettes TER conduit à augmenter le budget de fonctionnement, en dépenses et en recettes, de 362 M€.
- Les recettes perçues au titre des fonds européens et de l'assistance technique FEADER pour un montant de 41,3 M€
- L'expérimentation de la gestion des routes nationales au 1er janvier 2025 permet à la Région de percevoir pour la première année un droit à compensation de 31,2 M€.
- La perception pour la première année de la TICPE Grenelle en fonctionnement pour 83,5 M€ à la suite de la loi de finances initiale 2025 qui a modifié le régime comptable de cette recette, qui était en investissement.
- La reprise de provisionnement à hauteur de 0,6 M€ par analogie avec la correction effectuée en dépense de fonctionnement

Ainsi retraitées, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de - 0,65%, soit - 22,2 M€.

Les dépenses de fonctionnement brutes, avant retraitement, atteignent 2 996 M€ en 2025 contre 2 585 M€ en 2024 soit une augmentation de 15,9%. Cette hausse tout à fait exceptionnelle s'explique par d'importants effets de périmètre, qui doivent être retraités pour comprendre l'évolution réelle des dépenses entre 2024 et 2025.

Ces retraitements concernent essentiellement :

- La première année de reprise en directe des recettes TER conduit à augmenter le budget de fonctionnement en dépenses de 362 M€ (et en recettes) au regard de l'exercice précédent
- L'expérimentation de la gestion des routes nationales au 1er janvier 2025 contribue à une dépense nouvelle de 5,6 M€ en fonctionnement (et de 24 M€ en investissement)
- La contribution pour la première année du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes (DILICO) pour un montant de 34,9 M€
- Les fonds européens pour un montant de 49,8 M€
- Le renforcement de la politique de provisionnement à hauteur de 25 M€ qu'il convient de neutraliser afin d'éviter une double comptabilité lors de la survenance du risque

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement sont donc en légère baisse de -0,36% soit -9 M€. ».¹

2.3 L'analyse du CESER

Les recettes de fonctionnement

Le tableau des recettes de fonctionnement 2025 traduit une nette progression des ressources de la Région. Cette hausse significative résulte de modifications de périmètre de comptabilité publique. La prise en charge directe des recettes du transport ferroviaire, le reclassement de certaines taxes comme la TICPE Grenelle en section de fonctionnement, ainsi que de nouveaux transferts de compétences (routes nationales) expliquent l'essentiel de cette augmentation apparente.

¹ Reprise du rapport du CA 2025 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par la Direction des finances

En réalité, une fois ces éléments neutralisés, les recettes présentent une légère érosion vis-à-vis de 2024. Cependant les budgets à venir devraient être comparables au CA de 2025.

Le montant des recettes est largement dominé par la fiscalité, qui constitue le socle du financement régional. Pourtant, l'autonomie fiscale (à travers le pouvoir de lever l'impôt) est limitée : la Région ne dispose que d'une faible marge de manœuvre sur la fiscalité, notamment la TVA, dont l'évolution est actuellement gelée. Cette contrainte renforce la dépendance vis-à-vis des décisions de l'État.

Par ailleurs, certaines recettes connaissent des évolutions contrastées. La fiscalité énergétique progresse en raison de changements techniques (83,5 M€ de TICPE Grenelle apparaissent maintenant en fonctionnement), tandis que les certificats d'immatriculation reculent (-30,6 M€), par effet d'un pic d'encaissement en 2024. Dans le même temps, les dotations de l'État apparaissent relativement stables, bien que parfois affectées par des décisions peu consensuelles, avec comme exemple la disparition de la Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) (-17,4 M€).

Enfin, la progression forte des « autres recettes » (105 % d'augmentation), en particulier celles liées aux recettes de transports, met en avant l'importance des ressources directement associées aux services rendus aux usagers. Cette évolution témoigne d'un modèle où la Région joue un rôle de plus en plus opérationnel.

Conclusion : Nous relevons des recettes dépendantes des décisions nationales et dont la lecture reste complexe du fait de la transformation du modèle de financement régional lié à l'exercice concret de ses compétences notamment en termes de mobilité (Routes nationales, transports TER, transports scolaires) et d'enseignement.

Les recettes d'investissement

Le rapport met en évidence une progression spectaculaire des ressources d'investissements (+75 %), qui résulte avant tout de la création d'un nouvel outil financier dédié au secteur ferroviaire : la Société Publique Locale - Actifs Ferroviaires et Appui à la Mobilité (SPL-AFAM).

L'analyse financière du CESER gagnerait à prendre en compte le budget de la SPL-AFAM à l'avenir.

En parallèle, le transfert de la TICPE Grenelle de l'investissement vers le fonctionnement entraîne une baisse de ressources dans cette section. Les réformes budgétaires de l'Etat impactent fortement la structure financière des collectivités territoriales.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), bien qu'important, diminue légèrement en raison de la nature des investissements réalisés en 2024 (baisse d'investissement en maîtrise d'ouvrage), tandis que certaines dotations, comme celles dédiées aux lycées demeurent stables.

Conclusion : Nous notons des recettes exceptionnellement élevées en 2025, qui s'expliquent principalement en raison de changements de périmètre.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont également marquées par d'importants effets de périmètre. Une lecture à périmètre constant révèle une légère diminution des dépenses (9 M€, soit 0,36 % de baisse).

Les dépenses sont essentiellement tournées vers le Chapitre 932 qui fusionne l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage et le Chapitre 908 Transports. Les chiffres du secteur des transports illustrent les transformations profondes de la gestion de cette compétence, notamment avec une reprise en gestion directe.

Parallèlement, les moyens consacrés à l'enseignement et à la formation sont toujours aussi importants.

Tableau 5 : Dépenses de fonctionnement relatives à la formation professionnelle

	Dépenses de formation en M€ (Fonctionnement)		
	2023	2024	2025
Formation professionnelle	131	127	116
Apprentissage	7	9	6
Formations sanitaires et sociales	135	153	151
Total	273	289	273

Source Rapports CA 2023,2024, 2025

Conclusion : Les nouvelles modalités de gestion, notamment des TER, renforcent la prédominance des compétences transport et lycées dans le budget régional, alors que le volume des dépenses reste stable à périmètre inchangé.

Point sur les prélèvements des ressources

(=Dépenses de fonctionnement - chapitre 940 - Impositions directes).

Les prélèvements sur ressources en 2025 connaissent une hausse significative (34,9 M€ de hausse). Cette progression s'explique par l'introduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Ce dispositif, instauré pour participer au redressement des comptes publics de l'Etat pèse particulièrement sur les régions.

À ce prélèvement, s'ajoute celui du Fonds de solidarité régional (FSR), qui s'inscrit dans une logique de péréquation entre territoires. Moins significatif, il participe néanmoins à un objectif d'équilibre territorial, en organisant un transfert de ressources des régions les plus dynamiques vers celles qui le sont moins. La contribution de la Région, calculée notamment en fonction de sa population, illustre son positionnement parmi les territoires les plus contributifs.

2025 est une année marquée par un renforcement des mécanismes de prélèvement, traduisant à la fois les exigences de solidarité nationale et les contraintes pesant sur les finances publiques.

Les dépenses d'investissement

L'année 2025 tranche en matière d'investissement. Les investissements concernent les secteurs de la mobilité, de l'enseignement, de la formation, de l'économie. Ils s'inscrivent dans une stratégie globale articulée autour de 4 axes : le développement de l'emploi et la relocalisation des activités, la modernisation des infrastructures, le soutien aux territoires ruraux et l'accompagnement global des politiques publiques.

Conclusion: Le Compte administratif 2025 confirme que la Région fait de l'investissement au sens comptable un levier central de son action.

2.4 Le calcul de l'épargne et du taux d'épargne

L'épargne brute d'une collectivité territoriale est un indicateur financier clé : elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources de fonctionnement pour financer ses investissements.

L'épargne brute se calcule en déduisant les dépenses de fonctionnement des recettes de fonctionnement.

Aussi, en 2024, l'épargne brute était de 902 M€. En 2025, elle est de 884 M€. Le Taux d'épargne brute 2024 était de 25,9 % et celui de 2025 est de 22,8 %.

L'épargne brute reste à un niveau significatif. La collectivité dispose ainsi d'une capacité structurelle pour financer ses investissements, ce qui témoigne d'une situation financière saine.

3 Les observations du CESER

3.1 Remerciements

Les membres de la Commission Finances-Budget tiennent en premier lieu à remercier la Direction des Finances pour son travail et les efforts réalisés afin de rendre les comptes administratifs compréhensibles, accessibles à la société civile. La qualité du rapport transmis est particulièrement à souligner.

La Commission 10 exprime un double remerciement pour la grande disponibilité des équipes, venues en audition afin d'expliquer les changements de périmètre ainsi que les retraitements de données. Sans ces éléments d'éclairage, les variations observées en première lecture auraient été difficilement explicables, rendant toute comparaison à périmètre constant complexe.

Le CESER adresse par ailleurs ses remerciements à Nicolas DARAGON, Vice-président délégué aux finances, à l'administration générale et aux ressources humaines, qui témoigne régulièrement de sa volonté de dialogue avec les membres de la Commission sur les sujets financiers de la collectivité.

3.2 Solidité des finances de la Région

Le Compte Administratif 2025 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans un contexte géopolitique particulièrement complexe. Entre tensions internationales, incertitudes économiques et aggravation des déficits publics, l'État a sollicité, dans le cadre de la loi de finances 2025, un effort inédit des collectivités territoriales, notamment auprès des Régions.

Pour Auvergne-Rhône-Alpes, cette contribution se traduit par un prélèvement de 70 M€ au titre de la participation au redressement des comptes de l'État.

Malgré ce contexte contraint, la Région est parvenue à préserver la solidité de ses finances.

La Région a ainsi fait le choix de :

- Maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
- Limiter le recours à l'endettement.

Ces orientations contribuent à préserver l'autonomie financière de la collectivité.

La Région se refuse également à toute hausse d'impôts jugée non nécessaire (notamment l'absence de recours au versement mobilité régional et rural).

En tant que représentants de la société civile organisée, les membres de la Commission estiment que cette ligne de conduite, assure une stabilité régionale dans un contexte national et international incertain.

3.3 Des évolutions qui impactent l'économie régionale

Impact sur le fonctionnement de la société civile

La maîtrise du budget par le maintien des dépenses à un niveau constant présente toutefois des effets contrastés.

Le CESER émet ainsi une réserve concernant la baisse apparente des dépenses de fonctionnement (-0,36 %, soit 9 M€ après retraitements). Si les indicateurs budgétaires témoignent d'une gestion saine, ils ne constituent pas une finalité en soi.

Les dépenses de fonctionnement liées aux politiques économiques, sociales et environnementales constituent un levier essentiel pour le dynamisme du territoire et le soutien aux acteurs qui contribuent à sa cohésion et à son développement.

À ce titre, plusieurs diminutions sont à relever :

- 8,2 M€ sur le chapitre « enseignement, formation professionnelle et apprentissage »
- 10,4 M€ sur l'environnement
- 2,4 M€ sur l'action économique

Le CESER salue l'effort d'investissement, tourné vers l'avenir, mais exprime une vigilance quant aux économies réalisées sur certaines dépenses de fonctionnement. Il appelle à un certain équilibre.

Il appelle à la mesure au sujet des transferts entre section de fonctionnement et section d'investissement, par exemple au sujet de l'expérimentation des routes nationales.

Evolution du rôle de la Collectivité

Le CESER note derrière les changements de périmètre observés des transformations de fond.

Le CESER s'interroge également sur l'importance de la progression des provisions entre 2024 et 2025.

La Région évolue vers un rôle davantage tourné vers la gestion directe, notamment dans des domaines structurants tels que les lycées, les transports (TER, transports scolaires) et les infrastructures routières.

L'année 2025 marque à cet égard une rupture sur le plan comptable et les retraitements permettant une comparaison avec le CA 2024 atteignent des montants élevés. Le CESER estime que c'est la place de la Région dans l'économie qui se modifie.

3.4 La Région et le redressement des finances publiques

Si le CESER ne s'oppose pas, sur le principe, à la contribution des collectivités les plus dynamiques au redressement des finances publiques, il exprime en revanche des réserves sur la méthode employée.

La succession de mesures annoncées dans un calendrier resserré et sans concertation approfondie avec les collectivités, en particulier les dispositions de la loi de finances 2025 ciblant les Régions, apparaît être un élément supplémentaire de contrainte dans la construction des budgets régionaux.

Les collectivités ne peuvent construire leur budget dans l'incertitude, sans visibilité sur les prélèvements qui leur seront appliqués en fin d'exercice, alors même qu'elles sont engagées dans des politiques d'investissement pluriannuelles.

L'absence de concertation complexifie l'exercice de programmation financière et fragilise ainsi leur capacité de pilotage.

Même si des Régions comme Auvergne-Rhône-Alpes disposent de marges de manœuvre plus importantes que d'autres collectivités, elles ont besoin de visibilité pour assurer une gestion efficace et pérenne. Les pratiques actuelles de l'État tendent à réduire cette prévisibilité.

Le CESER regrette la suppression des ressources dynamiques, au risque de revenir à des dotations revues chaque année.

De même, les modifications de périmètre induites par la loi de finances génèrent des retraitements de plus en plus nombreux, qui nuisent à la lisibilité globale des documents financiers.

Conclusion

En conclusion, le CESER salue la solidité financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans un contexte particulièrement contraint. Il souligne néanmoins la nécessité de préserver un équilibre entre performance budgétaire et capacité d'action publique au service du développement du territoire.

Par ailleurs, le CESER réaffirme qu'une amélioration du dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales, en particulier les régions, apparaît indispensable pour garantir une certaine prévisibilité du pilotage ainsi qu'une plus grande lisibilité de l'action publique.

Annexes

Annexe 1

Tableau 1 : Evolution du budget réalisé de 2015 à 2022

En M€ (aux arrondis près)	Réalisé CA 2015 Agrégé deux Régions	Réalisé CA 2016	Réalisé CA 2017	Réalisé CA 2018	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021	Réalisé CA 2022
Recettes								
Fonctionnement	2 539 *	2 504	3 039,0	3 133,0	3 205,0	3 063	3 187	3 344
Investissement hors emprunt	238 *	266	261	283	288 hors FEADER (1)	400	435	446
Emprunts mobilisés	210	286	0	170	175	240	405	173
Recettes hors FEADER	2 986	3 057	3 300,0	3 586,0	3 668,0	3 703,00	4 027,0	3 963,00
FEADER					401	413	402	400
Total recettes	2 986	3 057	3 300,0	3 586,0	4 069,0	4 116,0	4 429,0	4 363
Dépenses								
Fonctionnement	2 121	1 990	2 376,0	2 417,0	2 445,0	2 300,0	2 403,0	2 463
(fonctionnement périmètre constant)		-1 971	-1 860	(1 805,0)	(1 804,0)	(1 792,0)		2 463
Investissement hors dette	716	868	1 274,0**	1 266,0	1 487,0	1 663,0	1 816,0	1 711
(investissement hors FEADER et dette)		-835	-808	-951	(1 086,0)	(1 250,0)	(1 414,0)	1 311
(FEADER)					401	413	402	400
Remboursement capital dette	150	159	161	174	178	176	199	197
Total dépenses	2 987	3 017	3 811,0**	3 857,0	4 110,0	4 139,00	4 416,0	4 371
(total dépenses hors FEADER)			(3 346,0)	(3 542,0)	(3 709,0)	-3726	(4 016,0)	3971
Solde de clôture reporté	37,8	76,9	31	75	34	11	20,3	13,5

Elaboration CESER

Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2015 à 2022

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total							
940 Impositions directes (péréquation régionale et compensation CVAE)	-	13	13	7	7,1	7,7	9,3	7,7	11,5	1,2
943 Opérations financières	19,4	62	81,4	69,3	64,2	59	56,2	54,1	50	48,6
944 Fonctionnement groupes d'élus	0,35	1,8	2,15	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	1,4	1,7
930 Services généraux	30,5	131,6	162,1	149,1	146,5	148,4	155,5	154,5	156,4	152
931 Formation professionnelle et apprentissage	111,2	465,6	576,8	532,1	470,2	427	420,7	255,6	261,9	293
932 Enseignement	85,3	365,6	450,9	449	444,3	447	439	426,6	439,7	477
933 Culture sport et loisirs	10	49,5	59,5	55,6	54,6	56,8	57,8	57,4	61	67
934 Santé et action sociale	8,7	4,6	13,2	11,7	3	2,5	3,2	104,7	20	4
935 Aménagement des territoires	12,7	27,6	40,3	29,6	17,9	13,7	13	10,2	12,3	13
936 Gestion des fonds européens	0,09	0,6	0,7	12,6	9,3	15,3	25,7	41,6	27,2	49
937 Environnement	4,4	17,9	22,3	20,9	21,7	22,3	22,2	21,4	23,6	27
938 Transports	107,3	476,6	583,9	554,7	1 050,9	1 130,00	1 157,60	1 062,50	1 244,60	1242
939 Action économique	20,4	93,5	113,9	96,7	84,2	85,8	83	83,4	85,3	88
941 Trop perçu TICPE Grenelle								18,7	-	-
Total CF (hors provisions *)	410,5	1 710,00	2 121,00	1 990,00	2 376,0	2 417	2 444,1	2 300,10	2 395,00	2 463
Total CF hors fonds européens et effets de périmètre			2 107,0	1 971,00	1 860,00	1 805,00	1 804,0	1 792	1 805,00	2 463

Elaboration CESER

Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2015 à 2022

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total							
900 Services généraux	15,1	13,8	28,9	27,8	9	9,8	17,7	13,1	11	31
901 Formation professionnelle et apprentissage	6,3	12,3	18,6	15,2	23,7	18,2	35,6	21,5	22,6	27
902 Enseignement	50,8	211,6	262,4	261,6	25,4	334,14	356,7	295	392,4	370
903 Culture sport et loisirs	3,2	19,3	22,5	17	18	24,1	42	60,8	73,8	75
904 Santé et action sociale	0,01	1,6	1,6	1,6	3,6	6,34	8,3	11,7	11,9	14
905 Aménagement des territoires	35,6	68,3	109,9	108,5	85,5	123,7	148,3	165,1	187	161,5
906 Gestion des fonds européens	-	5,1	5,1	52,2	485,8	344,7	444	479,2	458,8	472
907 Environnement	2,5	16,1	18,6	11	13,5	19,6	21,3	24	29,4	32
908 Transports	25,6	109,6	135,2	268,1	181,7	198,1	208,6	266,6	342,7	269
909 Action économique	31,5	87	118,5	104,4	199,3	186,9	203,8	325,7	287	257
Total CP	170,8	544,8	716	867,6	1273,5	1265,8	1486,6	1662,70	1816,60	1711
Total CP hors FEADER			716	835	808	951,1	1086,6	1250,0	1414,00	1311

Elaboration CESER



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

► Marie-Christine PLASSE

2^{ème} vice-présidente, référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)
- DUBOISSET Gilles (CCI)

Collège 2*

- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

Collège 3-4*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DAMIRON Christophe (URIOPSS)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (BATIMENT)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)
- VIVIN Françoise (EDF)

Collège 2*

- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)

Collège 3-4*

- GILLES Pascale (Mouvement asso)
- PELLA Dominique (Recherche)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- RIALHE Anne (Pers. qualifiée environnement)
- VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)
- WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

SIMON Claire, Directrice générale adjointe en charge du Pilotage des ressources

TARDY-COVET Thierry, Directeur de la Direction des finances

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Christian BRUNET, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers.

La situation des finances publiques a, une nouvelle fois, un impact sur les collectivités territoriales, et plus particulièrement sur les régions, à travers la loi de finances 2025.

On constate d'abord un gel de la dynamique de la TVA, une contribution supplémentaire de 34,9 M€ au redressement des comptes publics, au titre du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes), ainsi que la suppression de la compensation de la taxe professionnelle pour 17 M€. A cela s'ajoutent 6 M€ retranchés au titre du régime des retraites de la fonction publique territoriale, ainsi qu'une politique de provisionnement de 25 M€ contre 2 M€ en 2024.

Malgré cela, le budget atteint 4 940 M€, contre 4 358 M€ en 2024 en raison notamment d'une évolution des recettes de fonctionnement.

Ces recettes de fonctionnement progressent, puisqu'elles passent de 3487 M€ en 2024 à 3880 M€ en 2025, soit une hausse de 394 M€, donc de 11,3%.

Cette hausse s'explique principalement par des changements de périmètre.

Depuis le 1^{er} janvier 2025 la région est devenue propriétaire des recettes TER, auparavant perçues par la SNCF, pour un montant de 362 M€.

Par ailleurs, la TICPE, qui était jusque-là comptabilisée en investissement, est désormais inscrite en section de fonctionnement, pour 83,5 M€.

Enfin, la dotation de compensation de l'état pour l'expérimentation des routes régionales s'élève à 31,2 M€.

Si l'on retire ces éléments, les recettes de fonctionnement sont en réalité en baisse de 0,65 %, marquées notamment par un gel du produit de TVA correspondant cette année à 54% des recettes contre 60 % en 2024.

Les recettes d'investissement, elles, sont en forte hausse, avec une progression de 75% en 2025. Cela s'explique par la création de la SPL AFAM et par la perception des premiers droits d'entrée, pour un total de 421 M€.

Du côté des dépenses de fonctionnement, elles augmentent également pour atteindre 2996 M€ en 2025, contre 2585 M€ en 2024, soit une hausse de 15,9%, là aussi en raison d'importants effets de périmètre.

En revanche, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement baissent légèrement, de 0,36 %.

Le montant total des dépenses engagées est de 4 928 M€ contre 4400 M€ en 2024 soit une hausse de 528 M€, donc de 12 %, toujours en raison des changements de périmètre.

Les dépenses d'investissement atteignent cette année un niveau record, avec 1 583 M€, contre 1 354 M€ en 2024, hors remboursement en capital de la dette et hors FEADER.

La région concentre ses efforts autour de quatre grands axes stratégiques :

- Le développement de l'emploi et relocalisations
- Projets d'infrastructures d'avenir
- Soutien aux territoires ruraux
- Politiques d'accompagnement des territoires

L'épargne, malgré les efforts engagés, reste élevée à 884 M€ en 2025, contre 902 M€ en 2024. Cette légère baisse s'explique par les dispositions de la loi de finances 2025, notamment le gel de la TVA et le DILICO. Sans ces mesures, elle aurait poursuivi sa progression.

Cet effort d'épargne contribue à financer un nouveau record d'investissement en 2025, mais aussi la création de la SPL chargée de la gestion des actifs ferroviaires. Il s'appuie également sur un niveau d'autofinancement conséquent, construit au fil des années grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la dette.

La dette, elle, reste stable. La région continue de faire le choix de ne pas recourir à l'endettement pour financer la hausse des investissements. La capacité de désendettement s'établit à 2,9 ans, ce qui demeure conforme aux objectifs de pilotage fixés par la région, sous la barre des 4 ans.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, on constate que, indépendamment des flux financiers, les choix budgétaires restent clairement orientés vers davantage d'investissements, notamment des investissements d'avenir, 970 M€ sur les 1 593 M€ engagés. Pour y parvenir, la région poursuit la consolidation de l'épargne et de l'autofinancement, mais aussi par des réductions des dépenses de fonctionnement une nouvelle fois.

Pour constat entre autres :

- 6 M€ pour l'apprentissage en 2025, 9M€ en 2024
- 116 M€ pour la formation professionnelle en 2025, 127 M€ en 2024
- 81 M€ pour l'action économique en 2025, 84 M€ en 2024
- 18,5M€ pour environnement écologie en 2025, 29 M€ en 2024

Bref, notre région est la seule région française à ne pas avoir eu recours ni à l'endettement ni à la fiscalité tout en poursuivant l'augmentation de ses investissements.

Nous pouvons nous en féliciter. Mais après toutes ces années, ne serait-il pas temps d'engager un rééquilibrage, en stabilisant nos priorités afin de mieux maîtriser les dépenses et de les réduire de manière plus cohérente ?

Les investissements d'avenir demeurent-ils dans leur totalité, toujours prioritaires face aux difficultés actuelles de nos concitoyens et de nos entreprises notamment les plus petites ?

La question reste posée.

Pour conclure, le collège 1 rejoint les observations du CESER proposées par la commission 10 Budget-Finances en saluant la solidité financière de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sa capacité de préserver des marges de manœuvre malgré un contexte économique et financier toujours aussi fragile et incertain.

En conséquence, et sauf expression individuelle, le collège 1 émet un avis positif sur ce compte administratif 2025.

Intervention de Jean-Marc GUILHOT, au nom de la CFDT

Mesdames et Messieurs les conseillers, chers amis,

Merci tout d'abord au service financier de la région, qui nous a commenté les principales réalisations de l'exécution budgétaire 2025 au travers de ce compte administratif, et nous soulignons —cette année encore— la bonne gestion des finances régionales au regard des ratios et indicateurs.

Pour la CFDT, quatre points sont à mettre en discussion sur ce document qui constitue, pour la dernière fois, le bilan financier de l'ordonnateur et qui sera fusionné l'an prochain avec le document de gestion du comptable public.

1. Moins de fonctionnement pour des ratios plus beaux...

Les dépenses de fonctionnement baissent encore cette année de 0,35 % à périmètre constant, avec des effets amplifiés de l'inflation. En effet, la Région persiste dans son choix de contraindre ses dépenses qui serait un trophée de « gestion exigeante et responsable ». Pour les populations de la région, les conséquences sont malheureusement bien connues depuis une dizaine d'années :

- L'environnement, sujet majeur d'inquiétude, perd encore 22,5 % de ses crédits en cumulé fonctionnement-investissement ;
- Les dépenses de Santé et action sociale ne contiennent aucun crédit de fonctionnement pour les aides sociales à l'enfance, ni au profit de l'adolescence, ni en faveur des crèches et garderie.
- Parlons culture, qui paye aussi chèrement le prix de ces bons ratios avec des structures qui voient leurs subventions baisser. Si facialement, ces dépenses sont stables cette année, aucun crédit n'abonde le chapitre « théâtres et spectacle vivant ». L'accès à la culture recule, à l'heure même où les valeurs humanistes et l'ouverture des esprits sont toujours plus attaquées par de

sombres idéologies : nous nous attendions à ce que toutes les collectivités soient au rendez-vous et prennent leur part pour relever ce défi majeur...

- Reste la formation professionnelle qui, après avoir subi des coupes massives dans la dernière décennie poursuit une lente érosion (qu'un heureux concours de circonstance comptable masque quelque peu puisque ses crédits ont été regroupés avec ceux de l'enseignement). On remarquera cette année notamment la baisse de 23 % du fonctionnement au chapitre des formations certifiantes, et de 34 % celui du chapitre de l'apprentissage.

Les employeurs en recherche d'emplois qualifiés ou les salariés et demandeurs d'emploi en attente de formations qualifiantes auront probablement bien du mal à apprécier la performance d'avoir fait évoluer la capacité de désendettement de la région de 5 ans et demi en 2016 à 3 ans aujourd'hui.

Investir dans la formation, c'est anticiper les mutations économiques, lutter contre le chômage et favoriser l'inclusion sociale. La région devrait rester un acteur moteur dans l'orientation des parcours professionnels.

Moins de FCTVA et toujours autant d'Autorisations de Programme en stock... pour quels investissements réels ?

Le FCTVA perçu diminue de 68,4M€ en 2024 à 58,3M€ en 2025, ce qui s'explique par l'évolution de la structure des investissements : les dépenses d'investissement exclues du champ du FCTVA (subventions notamment) représentent en effet une part plus importante des investissements. Ces 58,3 M€ de FCTVA ne représentent que 355 M€ de travaux en gestion directe, à rapprocher des 1,5 Mds€ d'investissements affichés². Est-ce à dire que la différence —plus d'1,1 Md€— est constituée principalement ou majoritairement de subventions versées par la Région ?

Autre élément qui interroge : le montant du stock d'autorisations de programme qui flirte comme chaque année avec les 5 Mds€, équivalant au total du budget annuel de la Région : l'effet d'annonce sur les investissements peine visiblement à se traduire budgétairement.

Comment connaitre le réel effort budgétaire régional entre montants votés et montants mandatés, le tout modifié en permanence par les entrées et sorties des stocks d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement ? Au passage, les fonds européens représentent plus de 10% du stock d'AP, avec 510 M€, et plus de 14% du stock d'AE, traduisant une forte imbrication des financements entre la région et l'Europe.

L'Enseignement enfin, qui a fait l'objet d'une annonce de deux plans Marshall, voit ses crédits —tant médiatisés par la Région— congelés dans le stock d'AP pour plus

² Estimation à partir du taux de compensation du FCTVA en vigueur est de 16,404 % pour les dépenses éligibles

d'1,5 Mds : les annonces de crédits « plan Marshall » constituent donc presque 1/3 de ce stock, dont on comprend bien pourquoi il est si démesuré...

Ces deux facteurs ne permettent donc pas d'avoir le chiffrage précis de l'effort d'investissement réellement consenti sur le milliard et demi annoncé, chiffre par ailleurs à relativiser puisque l'Etat de son côté annonce avoir investi en Auvergne-Rhône-Alpes 53 Mds en 2025.

Une structuration du budget qui poursuit son évolution vers un appauvrissement des services en faveur des auvergnats-rhônealpins.

En effet, depuis la fusion des deux régions, les soldes de clôture reportés en fonctionnement ont atteint un niveau de faiblesse jamais atteint : il était de 77 M€ en 2016, il a régulièrement baissé depuis pour atteindre 16 M€ en 2025. Ce phénomène, qui traduit un épuisement des réserves de la section de fonctionnement pour financer les investissements, posera bien sûr problème dans les années à venir. En effet, si les recettes de fonctionnement perdent encore de leur dynamique —les dépenses ne pouvant être éternellement rabotées— l'effort d'investissement ne pourra plus être financé de cette manière.

On pourrait ainsi financer de la formation professionnelle par exemple sans bousculer la règle d'or car la marge de manœuvre entre recettes et dépenses est importante :

Rappelons que les recettes de fonctionnement dépassent les dépenses d'environ 900 M€ chaque année : tout de même 2,7 Mds d'excédent sur 3 ans, de quoi couvrir quelques besoins au service de nos concitoyens les plus en difficulté...

Au lieu de cela, le montant transféré de la section de fonctionnement pour l'investissement en 2025 et réellement viré par le biais de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1 068 s'élève à 1,2 Mds€. Ces transferts représentent plus de 3 Mds ces trois dernières années. Le budget régional subit par ce biais une profonde modification de sa structure.

Ce niveau élevé de virement traduit une capacité d'autofinancement importante de la Région, mais il résulte nécessairement d'un arbitrage budgétaire. Pour dégager cette épargne, la collectivité doit —on l'a vu— contenir strictement ses dépenses de fonctionnement, qui financent pourtant les politiques publiques de proximité, notamment en matière de formation, d'accompagnement des demandeurs d'emploi ou de soutien aux publics les plus fragiles. Dès lors, ce choix peut limiter les marges de progression de ces politiques de solidarité. Il pose ainsi la question de l'équilibre entre une stratégie fortement orientée vers l'investissement et la nécessité de maintenir un niveau suffisant d'intervention sociale et territoriale au quotidien.

Quelles politiques publiques en Auvergne-Rhône-Alpes ?

La CFDT porte des valeurs de justice sociale, de solidarité et de réduction des inégalités. Aussi, la qualité d'une politique publique ne se mesure-t-elle pas seulement à l'équilibre des comptes, mais à sa capacité à répondre aux besoins des populations et à protéger

les plus fragiles. Les bons indicateurs financiers contribuent-ils à l'amélioration de leur quotidien ?

Ainsi, et même si l'on présente l'année 2025 comme celle de la convergence des tarifs en matière de transports scolaires, il s'agit d'un alignement vers le haut avec un coût plus lourd pour les familles. L'harmonisation des tarifs a abouti à des augmentations là où il y avait gratuité : ce choix de l'exécutif est à mettre en miroir avec celui de ne pas activer le Versement Mobilité qui aurait été financé par les entreprises.

Plus globalement, l'augmentation de prix des billets TER ces dernières années et la baisse de qualité du service nécessiterait un effort budgétaire, et la fermeture de lignes impacte nombre d'habitants qui n'ont pas d'autres choix que la voiture pour effectuer leurs trajets du quotidien.

Si l'on a bien entendu la communication régionale sur l'excellence des agrégats financiers, on cherche désespérément où sont budgétés les moyens régionaux de lutte contre la pauvreté et les violences faites aux femmes, pour la formation, la culture, la santé, le soutien aux tissus associatif local et la solidarité sociale et territoriale, ou encore pour une accélération de la transition écologique. Bref, ces ensembles qui assurent la vitalité économique de notre région et perpétuent notre vivre ensemble, et qui montreraient une Région plus ambitieuse que comptable.

L'avis qui nous est soumis aujourd'hui par la commission 10 reprend quelques-unes de ces remarques, notamment le fait que « le CESER salue l'effort d'investissement mais exprime une vigilance quant aux économies réalisées sur certaines dépenses de fonctionnement. Il appelle à un certain équilibre ».

La CFDT votera donc favorablement cet avis. L'UNSA soutient cette intervention de la CFDT, laquelle remercie bien sûr Bruno Lamotte et Séverine Fontanier pour ce travail au service de l'intérêt général.

Je vous remercie.

Intervention de Laetitia PLANCHE, au nom de la CGT et de FSU

Monsieur le Président, cher.es collègues,

Nous voici donc dans cette période cyclique d'analyse du compte administratif du Conseil régional, constitutive de la transparence de la vie publique.

Les finances locales ne se regardent pas à travers une lunette longue vue déconnectée d'un contexte national voire international. Aussi, nous nous permettons d'apporter quelques éléments sur la politique financière de l'Etat, cadre structurant les budgets de l'ensemble des collectivités locales.

Le budget de l'Etat est très souvent qualifié de déficitaire, en difficulté et nécessairement d'austérité, Or, derrière ces mots réels, mais convenons-en assez usés,

existe une réelle stratégie de l'Etat, non pas pilotés par des personnes peu compétentes, ou distraites, mais de fin économistes et des théoriciens chevronnés.

Ce déficit, qui ne cesse de s'agrandir sans que les politiques mises en place qui le génèrent ne soient questionnées, ne fait que s'amplifier volontairement sous le coup de plusieurs orientations politiques assumées :

- La France a fait le choix depuis les années 1980 d'adopter la politique de la réduction des coûts du travail, pensée sur 3 axes : le transfert de financement de la Sécurité Sociale, la maîtrise des coûts de la protection sociale et la modération salariale.
- Cette politique coûte aujourd'hui quelques 211 milliards annuels au bénéfice des entreprises, selon le rapport de la commission d'enquête du Sénat, dont 75 milliards concernent directement la compensation des exonérations de cotisations patronales à la Sécurité Sociale.
- Notons également que le CICE, maintenant dissous dans la réglementation, a pu coûter environ 70 milliards.
- Cette politique a mené à ce que Clément Carbonnier, économiste et fiscaliste, appelle le "triangle d'impossibilités" dixit "On ne peut pas avoir un coût du travail faible pour l'employeur, des revenus nets corrects et ne pas avoir de problèmes de finances publiques".

Si vous y ajoutez l'évasion fiscale, qui par sa nature même occulte, ne peut être chiffrée mais évaluée aux environs de 80 milliards par an et la soudaine possibilité de financer une rallonge de la loi de programmation militaire à hauteur de 36 milliards, montant tout à fait possible d'extrapoler sans difficulté selon le Sénat, proposant en plus de cette somme, un supplément de 14 milliards d'euros, le problème de la France ne semblerait pas être que son déficit. Toutefois, c'est cette justification qui est employée pour compresser les dépenses des collectivités.

C'est sous cet angle aussi qu'est construit l'argumentaire du compte administratif de la Région, en contrepoint de la mauvaise gestion de l'Etat. Pourtant il est à noter que les représentants politiques de l'exécutif régional à l'Assemblée nationale ont soutenu la loi de finances 2025 présentée par le gouvernement au nom de la stabilité politique.

L'Exécutif expose un long satisfecit dont le fil rouge est la démonstration de dépenses de fonctionnement, par nature délétères, mises sous pression, pour dégager un investissement par nature, lui aussi, vertueux car ils seraient d'avenir. Notons qu'effectivement, la comptabilité publique, de par son mécanisme, prévoit une alimentation de la section d'investissement par la section de fonctionnement, donc un exercice tout particulier à mener. Mais comment ne pas envisager les dépenses de fonctionnement, par exemple de la formation professionnelle, des formations sanitaires et sociales ou du fonctionnement des lycées comme un investissement d'avenir ?

Aussi, très concrètement, et non uniquement observé via un mécanisme comptable, le résultat positif de réduction des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 0.36 % du total des dépenses, n'est le résultat que de différents coups de rabot réalisés au détriment des auvergnos-rhonalpins. La perspective largement mise en valeur d'être la

première région française sur les critères de la capacité de désendettement et le niveau d'épargne brut, ne doit pas confondre la fin et les moyens.

Sur le cadre général du compte administratif 2025, nous voyons directement les effets de la convention SNCF par l'intégration directe des recettes et des dépenses, créant un effet grossissant à corriger. Afin de compléter l'étude des éléments financiers concernant la politique transport ferroviaire, nous sollicitons auprès de la Région les comptes de la Société Publique Locale "Actifs Ferroviaires et appui à la mobilité". Nous maintenons que la privatisation des transports régionaux induira des surcoûts de mise en concurrence, une désorganisation évidente d'un fonctionnement jusqu'alors unitaire et cohérent, au profit de quelques grandes multinationales et non des habitants de notre territoire, au nom du principe dogmatique que le secteur privé concurrentiel travaille mieux que le secteur public.

Concernant les recettes, nous ne pouvons que déplorer la ponction continue de l'Etat sur les Régions, via l'absence d'autonomie financière, et la mise en place de décisions :

Tel le Dilico, dispositif assez faustien au demeurant,

Le gel de la fraction de TVA, alors que la TVA, uniquement financée par les particuliers dont les plus fragiles sont les plus impactés, est la recette principale de la Région,

Le tour de passe-passe de la disparition de la taxe professionnelle, lien direct de la collectivité avec le territoire, soi-disant compensée par la DC RTP (Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) qui elle-même diminue.

Il en résulte une baisse globale de 0.65 % des recettes de fonctionnement, alors que l'inflation de notre pays est importante. Fruit du "triangle d'impossibilités", ces décisions laissent quasiment aucune marge de manœuvre aux Régions. Et si une opportunité surgit, telle le versement mobilité régional et rural, qui serait bien utile aux habitants des territoires mal desservis, la Région Aura fait le choix, que nous regrettons, de ne pas s'en saisir, à l'inverse d'autres Régions plus entreprenantes (notamment Centre Val de Loire, Bourgogne France Comté, Paca, Bretagne). D'ailleurs sur ce point, nous ne partageons pas l'avis de la commission selon lequel ce refus de recettes permettrait de maintenir la stabilité régionale, car il s'agit avant tout d'un manque d'opportunité de développer des réponses aux besoins des habitants et cela n'est pas incompatible à l'équilibre du budget régional.

Concernant les dépenses, la reprise à titre expérimental des routes nationales, est un choix qui certes élargi le domaine de compétence régional, mais que nous estimons hasardeux. La liste des expérimentations et des dispositifs qui, au final, n'ont jamais été compensés par l'Etat dans le temps, ressemblent à un tunnel sans fin. Quels seront alors les constats que nous pourrons établir dans les prochains comptes administratifs sur ce sujet, notamment l'effet ciseau ? Au sujet de l'exercice de cette nouvelle compétence, l'avis de la commission n'a pas précisé, comme nous l'aurions souhaité, des explications sur l'articulation et la cohérence entre les montants en fonctionnement et en investissement (de l'ordre de 27 millions d'euros).

A noter que la Région se dote d'une politique d'écologie positive, formulation clivante et proche du greenwashing qui interroge sur d'autres formulations de politiques publiques qui, de positive, encourraient le risque de devenir négative ?

Aussi, sur la partie économie, la Région laisse apparaître un soutien au développement de l'emploi et la relocalisation des activités, en oubliant qu'il est indispensable, avant de se pencher sur la relocalisation, d'éviter, dans un premier temps, la fermeture et la fuite des activités déjà existantes sur le territoire, en favorisant leur reconversion et l'ouverture de débouchés. Aussi, le projet AXEL "1^{er} Accélérateur industriel d'imagerie médicale attend toujours les subventions promises par la région", on peut poser la même question quant au projet EXALIA qui devait permettre la relance de l'entreprise chimique VENCOREX, permettant le maintien d'emplois sur le site et en périphérie. Dans une logique similaire, le projet de reconversion d'ERASTEEL dans l'Allier, qui aurait permis non seulement le maintien d'un nombre important d'emplois, mais se serait inscrit dans la logique vertueuse du recyclage de métaux stratégiques, n'a pas reçu de réponse favorable de la Région, laissant sans issue le licenciement de 190 personnes.

Au regard des remarques déclinées ci-dessus et des éléments du rapport présenté par la commission, avec la précision que nous apportons concernant le versement mobilité régional et rural qui demeure une opportunité laissée de côté, les groupes CGT et FSU voteront l'avis.

Nous tenons à remercier sincèrement les services de la Région pour la qualité des informations transmises et la présentation du compte administratif qui se veut accessible.

Nous remercions également chaleureusement notre nouvelle chargée d'études Séverine Fontanier, qui a réussi avec brio son premier exercice budgétaire, Mme Véronique Guillot-Ducruet pour la mise en page et l'ensemble des membres de la commission pour la réflexion collective.

Intervention d'Yvon CONDAMIN, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, cher(e)s collègues

J'interviens au nom des collèges 3 et 4.

L'avis qui vient de nous être présenté par Bruno Lamotte sur le Compte Administratif 2025 du Conseil régional AuRA est très clair et très pédagogique.

Il souligne que la comparaison, aussi bien des recettes que des dépenses, de fonctionnement comme de l'investissement sont très difficiles à cause des changements de périmètre ; ainsi les recettes de fonctionnement qui apparaissent en hausse de 11,3 %, sont en réalité en léger recul après retraitement.

Mais globalement l'avis souligne la solidité des finances régionales, avec une évolution forte de l'investissement et un endettement toujours très contrôlé.

Cette situation financière saine, malgré un contexte économique national qui amène une réduction des contributions de l'Etat amène les Collèges 3-4 à renouveler leur cri d'alarme sur la situation financière du tissu associatif et plus généralement d'une partie des acteurs de l'ESS.

La réduction des financements de l'Etat s'est confirmée en 2025, de même que ceux des collectivités locales, en particulier des Départements dont l'équilibre financier est menacé, comme l'a montré l'analyse de la Commission 10 sur le sujet.

Or les Départements sont les principaux intervenants financiers dans le secteur social.

Dans une période aussi troublée et incertaine ne devrait-on pas privilégier la consolidation du tissu associatif ; dont les actions viennent souvent suppléer, voire remplacer les services publics dans les territoires. Alors qu' il est probable que certains investissements (ronds-points, réfections de monuments,..) pourraient être différés sans dommages significatifs, alors que la disparition d'associations qui apportent des services essentiels aux habitants représente des pertes définitives ;par exemple si l'on considère le vieillissement de la population comme inéluctable et en particulier des personnes en situation de handicap, la disparition des associations intervenant dans ce secteur aura de très graves conséquences, du fait de l'absence totale de solutions alternatives.

Le Collège 3-4 renouvelle son appel au Conseil régional à adopter un « plan Marshall pour les associations », comme il l'avait fait pour les lycées.

Sauf expressions individuelles, les Collèges 3-4 voteront positivement cet avis.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHR SAM Olivier			
		MARGUIN Christophe	P		
		RENIE Stanislas	P		
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	P		
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MASSON Louis	P		
		ROBERT Anne-Marie			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	P		
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		GRIVEAUD Hélène			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPFEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
	2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte		
BLANCHARD Paul					
CANET Fabrice					
CARDINAUX Lionel					
DALMAS Patrick			P		
FAURE Philippe			P		
GELDHOF Nathalie					
GENSEL Virginie			P		
GRANATA Eric					
GUICHARD Karine					
MARGERIT Laurence					
MEQUIGNON Christine					
PELLORCE Pascal					
SALA Chantal					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.	
		SAUZEAT Sandrine	P			
		VIGOUROUX Eric				
		PLANCHE Laëtitia				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette				
		BADOR Laurent				
		BARRAT Jean				
		BAULAND Gisèle	P			
		CASALINO Françoise				
		CHENNAZ Cédric	P			
		GUILHOT Jean-Marc				
		JACQUIER Claudine	P			
		JUYAUX-BLIN Christian				
		LAMOTTE Bruno				
		LE GAC Elisabeth				
		NINNI Agnès				
		PUECH Marilyne	P			
		ROBERTO Sansoro				
	SAILLANT Elisabeth					
	SCHMITT Isabelle	P				
	SIVARDIÈRE Patrick					
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				
		BOCHARD Frédéric				
		DEVY Eric				
		GILQUIN Jean-Pierre	P			
		LEYRE Michelle				
		LORENTE Jérémie				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude	P		
		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LÉAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira	P		
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie	P		
		MYC Michel	P		
		SIMIOT Nicolas			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick			
		TRINCA Christiane			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	P		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINÉ Jean-Louis			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd			
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis	P		
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		Non désigné(e)			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
		GRATALOUP Sylvain			
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
	Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLO Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
		BONNEFOY Thomas			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
WALBAUM Ludovic					
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis	P		
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Séverine FONTANIER

Severine.fontanier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 31 93 51

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

Dans un contexte géopolitique particulièrement complexe, marqué par de fortes contraintes financières, la Région présente un compte administratif 2025 qui témoigne d'une gestion maîtrisée. Malgré la Loi des Finances 2025 complexifiant l'exercice de programmation financière, la Collectivité maintient un niveau de dépenses de fonctionnement stable et dégage un volume de dépenses d'investissement important.

La présentation du CA fait apparaître d'importants changements de périmètre qui nécessitent des retraitements de données. La prise en charge directe de compétences, les modifications comptables et les transferts entre sections rendent la comparaison avec 2024 difficile.

Ainsi retraité, le CA présente in fine une stabilité relative, voire une légère érosion. La dépendance aux ressources nationales et la perte partielle d'autonomie fiscale rendent les finances vulnérables.

La gestion devenue plus opérationnelle au niveau des transports et les lycées, modifie son rôle.

Le CESER salue la solidité financière de la Région, tout en appelant à la vigilance. Il insiste sur la nécessité de préserver un équilibre entre investissement, porteur d'avenir, et soutien au fonctionnement aux acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le CESER souligne la nécessité d'un dialogue entre l'État et les collectivités afin d'améliorer la prévisibilité financière.

COMPTE ADMINISTRATIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES
LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos :123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29